

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE 3

ÉCOLE Martial Taugourdeau
15 rue St Martin 28 410 Broué
ec-prim-broue-28@ac-orleans-tours.fr
02 37 43 27 41

Date : 30/06/2026
Horaires : 18h30 - 20h

Présents :

<u>Municipalités :</u> Tardivent Jean Marc Mersch Muriel Guimbault Bernadette	<u>Enseignants :</u> Regnier Nathalie De La Tullaye Sandrine Grandmontagne Isabelle Heck Christian	<u>Parents élus :</u> Le Noan Lucie Bataillé Isabelle Lelevé Emeline Boas Jennifère De Smet Laure Tur Noémie
--	--	--

Absents :

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Effectifs et répartitions.
- 2 Séances de travail avec le SIVOM et résultats.
- 3 Rentrée échelonnée, information.
- 4 PrimOT, possibilité d'une élection des parents d'élèves via l'application (vote).

Information des RPE :

- La mise en place d'un service d'étude dirigée est-elle envisageable au niveau de l'école/SIVOM/périscolaire (Agglo) ?

1 Effectifs et répartitions.

L'effectif total inscrit s'élève à 212 élèves ; ce chiffre devrait toutefois évoluer en raison de radiations et d'inscriptions à venir.

Classe	Composition	Effectif
Petite section / Moyenne section (classe 1)	8 PS + 14 MS	22
Petite section / Moyenne section (classe 2)	9 PS + 13 MS	22
Grande section	21 GS	21
CP	23 CP	23
CP / CE1	7 CP + 14 CE1	21
CE1 / CE2	7 CE1 + 16 CE2	23
CE2 / CE1	17 CE2 + 8 CE1	25
CM1 CM2 1	8 CM1 + 19 CM2	27
CM1 CM2 2	8 CM1 + 19 CM2	27

2. Point sur la collaboration avec le SIVOM

Les représentants du SIVOM, nouvellement installés, indiquent avoir consacré les premiers mois de leur mandat à prendre connaissance du fonctionnement du syndicat et à consolider les relations de travail avec les équipes (enseignants et personnel communal), notamment via des réunions hebdomadaires organisées chaque jeudi.

2.1 Situation financière

Le SIVOM indique avoir découvert une situation financière complexe à sa prise de fonction, avec des éléments imprévus mis au jour de façon régulière. Il est toutefois précisé que le syndicat n'est pas en situation de faillite et qu'aucune demande de participation supplémentaire ne sera adressée aux communes dans l'immédiat. Les projections budgétaires pour 2027 restent prudentes tant qu'un exercice complet n'aura pas été bouclé par la nouvelle équipe.

2.2 Gestion de l'épisode de canicule

Le SIVOM revient sur la gestion de l'épisode de canicule survenu la semaine précédant le conseil. Il est rappelé, à toutes fins utiles, que le SIVOM n'a aucune autorité pour décider de la fermeture d'une école : cette décision relève exclusivement du maire de chaque commune, qui engage sa responsabilité en la matière (y compris en cas d'accident lié à la chaleur).

Dès le jeudi précédant la semaine de canicule, les maires concernés avaient décidé la fermeture des écoles ; le SIVOM n'a fait qu'exécuter cette décision. Aucune solution de gardiennage alternative n'a pu être proposée les deux premiers jours de fermeture (lundi et mardi), le seul local disponible (un préfabriqué) n'étant adapté qu'aux plus jeunes enfants et voyant sa climatisation se dégrader sous l'effet de la chaleur ; par ailleurs, l'Éducation nationale n'était alors pas autorisée à déployer du personnel sur un site autre qu'un site scolaire.

À la suite de démarches engagées par le président auprès des services de la préfecture, une autorisation exceptionnelle a été obtenue à partir du jeudi et du vendredi pour que du personnel de l'Éducation nationale puisse être déployé sur un site d'accueil alternatif, dès lors que celui-ci disposait d'une climatisation. L'entreprise Ségurel a ainsi mis à disposition des locaux climatisés, offrant de 20 à 25 places .

Sur les trois sites scolaires du regroupement, un seul appartient à la commune, ce qui lui donne une plus grande latitude financière pour engager des travaux de climatisation ; les deux autres sites n'appartenant pas à une commune, leur mise aux normes relèverait du SIVOM. À Germainville, où l'école appartient à 90 % à la commune, une étude a d'ores et déjà été lancée pour climatiser a minima la grande salle d'activité, l'objectif étant d'étendre cette climatisation à l'ensemble du bâtiment si le coût le permet.

Un rendez-vous est prévu le jeudi suivant la séance avec une entreprise afin de chiffrer plusieurs solutions, dont la pose de films anti-UV sur certaines fenêtres, pour les autres sites. Le SIVOM insiste sur sa volonté de ne pas attendre l'été prochain pour agir.

Il est rappelé qu'une climatisation ne doit réglementairement pas être réglée à plus de 10°C en dessous de la température extérieure ; le préfet a exceptionnellement autorisé, durant l'épisode de canicule, de descendre ce réglage à 26-27°C compte tenu des malaises constatés liés à un écart trop important entre intérieur et extérieur. L'usage de ventilateurs reste autorisé, mais tout matériel apporté par des particuliers (parents, enseignants) doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du SIVOM, qui engage sa responsabilité en cas d'incident électrique.

En l'absence de solution de climatisation généralisée à court terme, l'objectif affiché par le SIVOM est de garantir, a minima, un espace frais par école (cantine ou salle pouvant accueillir une vingtaine d'enfants) en cas de nouvel épisode de fortes chaleurs.

2.3 Personnel (ATSEM, restauration, secrétariat)

Le SIVOM signale que son poste de secrétariat est vacant pour raisons de santé, ce qui a pesé sur la charge de travail de l'équipe et retardé certains dossiers.

Concernant l'organisation des ATSEM pour l'année prochaine, aucun changement n'est prévu à Broué et à Serville.

La suppression d'une classe à Germainville entraîne mécaniquement une réduction du temps de travail alloué. Le SIVOM prévoit néanmoins de maintenir un poste polyvalent, en priorité affecté à Germainville, permettant de suppléer les absences sur d'autres sites (ATSEM à Broué, restauration à Serville, etc.).

Le recrutement est en cours ; les profils recherchés en priorité sont des auxiliaires de puériculture ou des titulaires d'un CAP petite enfance souhaitant évoluer vers un poste d'ATSEM.

S'agissant du prestataire assurant la surveillance de la pause méridienne, son coût est précisé en séance : plus de 20 000 € par an pour cinq agents intervenant 1h30 par jour. Un nouveau contrat, à un tarif revu à la hausse, devra être signé. Une amélioration de la qualité du service rendu est constatée cette année par rapport aux années précédentes, notamment à Broué.

2.4 Équipements informatiques, vidéoprojecteurs et copieurs

Un référent informatique doit intervenir prochainement pour remettre à niveau le parc informatique des écoles ; l'autorisation nécessaire a également été donnée à l'inspectrice de circonscription.

Le dossier des vidéoprojecteurs, en discussion depuis plusieurs années, est réévoqué. Le SIVOM relève qu'une précédente demande de subvention avait été mal calibrée. Une option de location est envisagée, sur le modèle retenu pour les copieurs couleur, avec l'avantage de pouvoir renouveler le matériel en cas d'obsolescence.

Il reste par ailleurs deux classes non équipées de tableaux blancs ; leur installation est jugée financièrement absorbable, notamment dans le cadre du contrat de location en cours.

Concernant la fourniture de papier pour les copieurs couleur, une marge supplémentaire pourrait être dégagée au bénéfice des classes, notamment pour l'achat de manuels, sans solliciter les familles.

2.5 Participation financière des communes

Le SIVOM rappelle les modalités de financement par les cinq communes membres : la part investissement est répartie au prorata du nombre d'habitants, la part fonctionnement au prorata du nombre d'élèves scolarisés par commune. Le budget annuel versé par l'ensemble des communes s'élève à environ 680 000 €.

D'importantes disparités existent entre les communes membres, tant en population (de 200-300 habitants à près de 1 000 habitants selon les communes) qu'en ressources fiscales (présence ou non d'entreprises et de foncier disponible à la vente). Ces écarts expliquent des niveaux de participation différenciés, notamment pour le transport scolaire, où certaines communes financent l'intégralité du coût du car quand d'autres appliquent un taux de participation fixé historiquement et resté inchangé depuis plusieurs années ; une délibération sur ce point est annoncée pour l'année prochaine.

2.6 Nouveau règlement de la restauration scolaire

Le SIVOM présente le nouveau règlement de la restauration scolaire et de la pause méridienne, élaboré cette année pour clarifier les règles applicables, l'ancien règlement s'étant révélé source d'incompréhensions, en particulier sur le délai de prévenance en cas d'absence.

Il est rappelé que la restauration scolaire demeure un service rendu et non une obligation. Le nouveau règlement sera appliqué strictement à compter du 1er septembre, avec des dérogations explicitement prévues pour les cas d'urgence et d'hospitalisation.

Le tarif du repas est porté de 4,80 € à 4,90 €, sans autre augmentation prévue avant la rentrée suivante. Le SIVOM signale par ailleurs que le contrat avec le prestataire de restauration actuel arrive à échéance en juillet de l'année prochaine, ce qui nécessitera le lancement d'un appel d'offres.

Un « droit de plateau » de 1,90 € est instauré pour les familles apportant le repas de leur enfant (notamment pour raisons médicales/allergiques), afin de couvrir la mobilisation de place, de personnel et de matériel que cela implique. Les représentants des parents d'élèves sont invités à relayer ces évolutions tarifaires auprès des familles.

3. Organisation de la rentrée en petite section de maternelle

- 8h35 : accueil aux horaires habituels des moyennes sections à la porte de la classe donnant sur l'extérieur, les parents ne rentrent pas dans l'école.
- 9h15-9h35 : accueil d'un premier groupe de petites sections avec les parents
- 9h45-10h05 : accueil d'un second groupe de petites sections avec les parents
A l'issue de cet accueil, les enfants restent obligatoirement jusqu'à 12h.
Les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant à 12h ou de le laisser à la cantine et de faire la sieste à la maison ou à l'école.

Un questionnaire sera adressé aux familles de petite section afin d'anticiper le nombre d'enfants qui resteront à la cantine dès le premier jour, la rentrée étant fixée au mardi 1er septembre 2026. Une réponse est souhaitée de la part des familles autour du 20-25 août pour permettre l'organisation des commandes de repas.

4. Elections des représentants des parents d'élèves

La possibilité d'organiser les prochaines élections des représentants des parents d'élèves par voie électronique, via la plateforme numérique utilisée par l'école, est évoquée. La proposition est votée à l'unanimité.

Il est convenu qu'à défaut d'un dispositif électronique opérationnel en temps utile, l'élection se déroulera selon les modalités traditionnelles, par vote papier sous enveloppe.

Projet d'étude surveillée payante

Les résultats d'une enquête adressée à l'ensemble des familles des trois sites du regroupement sont présentés, portant sur la mise en place éventuelle d'un dispositif d'étude surveillée payante. Le projet envisagé prévoirait deux séances hebdomadaires encadrées par des enseignants volontaires rémunérés, en groupes de huit enfants, prioritairement pour les élèves de CP et CE1.

Le SIVOM souligne que la nouvelle équipe (syndicat et enseignantes) est encore en phase d'installation, et que la mise en œuvre effective de ce projet, non financé et non encore porté par des enseignants volontaires identifiés, ne pourra raisonnablement intervenir avant la seconde partie de l'année scolaire 2026-2027 au plus tôt. Aucun vote n'a été organisé sur ce point à ce stade ; il s'agit d'un projet à l'étude.

Secrétaire de séance : Président du conseil d'école :
Signature Signature

Ecole Primaire
Dr Martial Taugourdeau
15, rue St Martin - 28410 Broué
Tél, Fax 02 37 43 27 41